



Mairie d'AUBY
Lancement création d'un parking
rue du Général de Gaulle
Décision n° 2023/44/MP

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit sur la ligne budgétaire 2152;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des travaux pour la création d'un parking rue du Général de Gaulle, il convient donc de lancer une consultation pour réaliser les travaux ;

Considérant que le montant estimé des travaux s'élève à 121 711,57 € HT soit 146 053,88 € TTC;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée conformément à la procédure décrite aux articles conformément aux articles L.2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique.

Le Maire,

Décide

Article 1

De lancer une consultation pour le choix d'un prestataire afin de réaliser les travaux conformément à la procédure décrite aux articles L.2123-1, R. 2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

AUBY, le 02/03/2023

Christophe CHARLES,

Maire